

DATE DE PUBLICATION : 18 juillet 2023

Le Directeur Départemental de la Haute-Garonne

Vu la délégation de signature de M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, donnée à Monsieur Jean-Marc SERROT, Adjoint à la Directrice Régionale d'Occitanie le 1^{er} avril 2023 ;

Délégation permanente est donnée à **Madame Sandra DEBU**, Directrice du Service des Particuliers et des Moyens, et en cas d'absence ou d'empêchement à **Monsieur Gaël HAUTON**, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du Service des Particuliers et des Moyens. À ce titre sont notamment visés, à moins qu'ils ne soient signés par le Président de la Commission lui-même, tous courriers :

- de réponse dans le cadre du traitement d'un dossier de surendettement,
- de désignation d'établissements bancaires dans le cadre du droit au compte,
- de réponse, dans le cadre des droits d'accès et d'Infobanque.

La présente délégation ne peut être subdéléguée.

Fait à Toulouse, le 13 juillet 2023

Jean-Marc SERROT,
Adjoint au Directeur Régional,
Directeur Départemental de la Haute-Garonne